

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : lundi 13 juin 2022 à 19 h 30
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse
Greg Ericson, maire adjoint
Margo Sheppard, conseillère municipale
Mark Peters, conseiller municipal
Bruce Grandy, conseiller municipal
Jocelyn Pike, conseillère municipale
Steven Hicks, conseiller municipal (départ à 21 h 08)
Eric Megarity, conseiller municipal
Kevin Darrah, conseiller municipal
Ruth Breen, conseillère municipale (Zoom)
Cassandra LeBlanc, conseillère municipale
Jason LeJeune, conseiller municipal
Henri Mallet, conseiller municipal

Membres du personnel : Sara Degrace, directrice générale adjointe
Jennifer Lawson Murray, secrétaire municipale / directrice adjointe – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et Ressources humaines
Michelle Brzak, avocate de la municipalité (Zoom)
Jane Blakely, directrice – Affaires juridiques, Bureau de la secrétaire et RH
Ken Forrest, directeur – Planification et Aménagement
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et Opérations (Zoom)
Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations
Alicia Keating, directrice adjointe – Services généraux / trésorière (Zoom)
Marcello Battilana, gestionnaire – Planification urbaine
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications
Kelli Bemrose, gestionnaire – Ressources humaines
Calvin Thompson, gestionnaire – Relations avec les Premières Nations et Projets spéciaux
Giselle Goguen, gestionnaire – Communications stratégiques et Participation communautaire (Zoom)
Doreen Nakhle, secrétaire de séance
Kyle Rostad, gestionnaire – Achats et Services à la clientèle (Zoom)
Jillian Hudgins, stratège environnementale (Zoom)
Jessica Sharpe, commis intermédiaire
Elizabeth Murray, commissaire municipale

Autre participant : Doug Wright, président, Comité de sauvegarde du patrimoine (Zoom)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance extraordinaire à 19 h 43.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame la mairesse profite de ce moment pour donner lecture de la reconnaissance territoriale :

Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu sur le territoire traditionnel des Wolastoqey. Le territoire du peuple wolastoqik est reconnu dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivaient les Wolastoqiyik, « le peuple de la belle et généreuse rivière ».

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2022 du conseil municipal soit adopté moyennant l'ajout, dans la section Rapports de comités, du point 10.6, Adjudication de contrats : DP relatives à l'engagement envers la carboneutralité.

ADOPTÉ

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la recommandation contenue dans chacune des résolutions en bloc ci-dessous soit approuvée respectivement.

Proclamation de la Journée mondiale du cancer du rein – 16 juin 2022

IL EST RÉSOLU QUE la proclamation de la Journée mondiale du cancer du rein soit reçue et versée au dossier.

Prolongement de la rue Lian – Assentiment du conseil (City of Fredericton)

IL EST RÉSOLU QUE le plan de lotissement préparé par Surtek Group Ltd. et intitulé « Subdivision Plan Oak Ridge Manufacturing Inc. 2022-1 creating Lian Street (Public), Lian Street, City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick » reçoive l’assentiment du conseil municipal conformément au paragraphe 88(1) de la *Loi sur l’urbanisme*.

Instructions visant à conclure un contrat pour les travaux d’égout sanitaire du rond-point Brookside

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise l’entente entre Sa Majesté la Reine, du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre des Transports et de l’Infrastructure, et The City of Fredericton concernant la conception, la gestion et l’installation d’ouvrages d’égout dans le cadre de la construction, en 2022, du rond-point Brookside (l’« entente »);

QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la mairesse et la secrétaire municipale à signer l’entente et tous les documents juridiques connexes nécessaires pour faciliter cette résolution.

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Élimination d’une portion de l’emprise de la place Dodona

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la Division juridique l’autorisation et l’ordre de préparer un arrêté approprié visant la fermeture d’une partie de $\pm 73,1$ m² de la place Dodona;

QUE, en conséquence de cette fermeture, le conseil municipal déclare excédentaire la partie de $\pm 73,1$ m² de la place Dodona et en autorise la cession à Brian A. Rinehart pour la somme de onze mille cent soixante-huit dollars et six cents (11 168,06 \$), plus les taxes et rajustements applicables; **QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.

Échange de terrain avec 703349 NB Ltd. – Rue St. Roch et rue Acorn

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la Division juridique l’autorisation de préparer un arrêté visant la fermeture d’un tronçon de $\pm 1661,690$ m² de la rue St. Roch;

QUE, en conséquence de cette fermeture, le conseil municipal déclare excédentaire le tronçon de ±1661,6 m² de la rue St. Roch et en autorise la cession (SNB PIDS 75359091, 75359083 et une portion de 00000003) à 703349 N.B. Ltd. en échange d'une portion de ±44.50 m² du 15, rue Acorn (SNB PID 75359075) pour ajout à l'emprise de la rue Durelle et la somme de cent mille dollars (100 000 \$), plus les taxes et les rajustements applicables, sous réserve des conditions comprenant la réservation préalable d'une emprise au profit du 35-55, rue St. Roch; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de séance ordinaire du conseil municipal : 14 mars 2022

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022.

ADOPTÉ

PRÉSENTATIONS/PÉTITIONS

Présentation du rapport annuel du Comité de sauvegarde du patrimoine

Doug Wright, président du Comité de sauvegarde du patrimoine, a présenté au comité un examen du rapport annuel du Comité de sauvegarde du patrimoine.

Proposé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le directeur – Planification et Aménagement soit chargé d'effectuer un examen du programme du patrimoine et de recommander des lignes directrices relatives à la conception et des modifications à apporter à l'arrêté L-4, Arrêté de The City of Fredericton concernant la sauvegarde du patrimoine municipal;

QUE le personnel soit chargé de terminer ce travail préalablement au processus de planification municipale secondaire du noyau sud.

PROPOSITION REJETÉE

(les conseillers Mark Peters, Jocelyn Pike, Eric Megarity, Kevin Darrah, Steven Hicks, Bruce Grandy et le maire adjoint Greg Ericson ayant voté contre)

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint
Appuyé par : Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE l'examen du programme du patrimoine soit renvoyé à une prochaine réunion du Comité sur la vitalité économique pour obtenir un rapport du personnel.

ADOPTÉ

Pétition – Réparation de la rue River

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal
Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente une pétition comportant 58 signatures concernant la réparation et l'amélioration de la rue River, reçue au bureau de la secrétaire municipale le 26 mai 2022.

ADOPTÉ

PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURES D'ARRÊTÉS

Arrêté n° L-11.173 (fermeture d'une partie de la place Dodona)

Arrêté n° L-11.173, Arrêté visant la fermeture d'une partie de la place Dodona

- Première lecture de l'arrêté n° L-11.173, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.173, par titre

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal
Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède par la présente à la première lecture par titre de l'arrêté n° L-11.173, Arrêté visant la fermeture d'une partie de la place Dodona.

ADOPTÉ

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal
Appuyé par : Mark Peters, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède par la présente à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° L-11.173, Arrêté visant la fermeture d'une partie de la place Dodona.

ADOPTÉ

Arrêté n° L-11.175 (fermeture d'un tronçon de la rue St. Roch)

Arrêté n° L-11.175, Arrêté visant la fermeture d'un tronçon de la rue St. Roch

- Première lecture de l'arrêté n° L-11.175, par titre
- Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.175, par titre

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède par la présente à la première lecture par titre de l'arrêté n° L-11.175, Arrêté visant l'interruption temporaire de la circulation et fermeture temporaire d'un tronçon de la rue St. Roch.

ADOPTÉ

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède par la présente à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° L-11.175, Arrêté visant l'interruption temporaire de la circulation et fermeture temporaire d'un tronçon de la rue St. Roch.

ADOPTÉ

TROISIÈME LECTURE D'ARRÊTÉS

Arrêté n° R-6.5 (modifications administratives apportées à l'arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi)

Arrêté n° R-6.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-6, Arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de The City of Fredericton

- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° R-6.5, par titre

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° R-6.5, Arrêté modifiant l'arrêté n° R-6, Arrêté portant réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et que le conseil municipal autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° R-6.5;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° R-6.5 a pour but de modifier l'arrêté n° R-6 pour en moderniser le langage et pour en harmoniser la formulation à la *Loi sur les véhicules à moteur*, en plus d'en supprimer les droits à payer et les modalités qui ne sont plus nécessaires; **QUE** ledit arrêté soit adopté en troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

Arrêté n° Z-5.263 – 150-198, allée Serenity – Rezonage (Ann Scovil Architect)

Le conseiller municipal Kevin Darrah doit se retirer de la réunion en raison de son absence lors de l'audition des appuis ou objections le 24 mai 2022.

Arrêté n° Z-5.263, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.263, par titre

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, concernant la demande d'Ann Scovil, architecte, visant le rezonage des propriétés sises aux 150-198, allée Serenity, de zone résidentielle cinq (R-5) et zone de développement futur (FD) à zone multirésidentielle deux (MR-2), comme l'indique le projet d'arrêté n° Z-5.263, le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

ADOPTÉ

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.263, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Appuyé par : Henri Mallet, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.263;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.263 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 en rezonant les propriétés sises aux 150-198, allée Serenity de zone résidentielle cinq (R-5) et zone de développement futur (FD) à zone multirésidentielle deux (MR-2) afin de permettre un aménagement résidentiel complet comprenant des immeubles d'appartements de quatre à six étages et des maisons en rangée superposées de trois étages; **QUE** ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

(Le conseiller Kevin Darrah revient dans la réunion.)

Arrêté n° Z-5.264 – 1748, chemin Woodstock – Rezonage (Bella Properties Inc.)

Arrêté n° Z-5.264, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.264, par titre

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, concernant la demande de Bella Properties Inc. visant le rezonage de la propriété sise au 1748, chemin Woodstock de zone à usages mixtes deux (MX-2) à zone multirésidentielle quatre (MR-4) pour permettre la construction d'un immeuble d'habitation de 32 unités, comme l'indique le projet d'arrêté n° Z-5.264, le conseil municipal de Fredericton, conformément au paragraphe 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

ADOPTÉ

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.264, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ

(le conseiller Henri Mallet ayant voté contre)

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

Le conseiller Henri Mallet donne lecture de l'arrêté n° Z-5.264, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, en entier.

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.264;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.264 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 en rezonant la propriété sise au 1748, chemin Woodstock, de la zone à usages mixtes deux (MX-2) à la zone multirésidentielle quatre (MR-4), afin de permettre la construction d'un immeuble à appartements de 32 unités; QUE ledit arrêté soit adopté en troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

Michelle Brzak, avocate de la municipalité, demande que le conseiller Henri Mallet complète la lecture d'arrêté en entier en disant que le dit arrêté soit adopté en troisième lecture par titre.

Arrêté n° Z-5.265 – 385-389, rue Canada, Rezonage (Sherico Developments Ltd.)

Arrêté n° Z-5.265, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture de l'arrêté n° Z-5.265, par titre

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, concernant la demande de Sherico Developments Ltd. visant le rezonage des propriétés sises au 385-389, rue Canada, de zone résidentielle deux (R-2) à zone multirésidentielle deux (MR-2), comme le décrit le projet d'arrêté n° Z-5.265, le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

ADOPTÉ

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.265, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal
Appuyé par : Eric Megarity, conseiller municipal

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-5.265;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-5.265 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 en rezonant les propriétés sises aux 385-389, rue Canada, de zone résidentielle deux (R-2) à zone multirésidentielle deux (MR-2) afin de permettre la construction d'un immeuble de 12 maisons en rangée superposées; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

Arrêtés n°s Z-7.1 et Z-5.262 – 812, av. Devon – Modification du plan municipal secondaire pour le secteur de la rue Union et rezonage (Habitat pour l'humanité)

Arrêté n° Z-7.1, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-7, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal secondaire pour le secteur de la rue Union de Fredericton et arrêté n° Z-5.262, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire
- Troisième lecture des arrêtés n° Z-7.1 et Z-5.262, par titre

Proposé par : Eric Megarity, conseiller municipal
Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, concernant la demande d'Habitat pour l'humanité, région de Fredericton, visant le rezonage de la propriété sise au 812, avenue Devon, de zone de parcs (P) à zone résidentielle quatre (R-4), comme le décrit le projet d'arrêté n° Z-5.262, le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.

ADOPTÉ

Proposé par : Eric Megarity, conseiller municipal
Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-7.1, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-7, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal secondaire pour le secteur de la rue Union de Fredericton et de l'arrêté n° Z-5.262, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Eric Megarity, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme*; et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté n° Z-7.1 et l'arrêté n° Z-5.262;

IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté n° Z-7.1 a pour but de modifier le plan municipal secondaire pour le secteur de la rue Union en redésignant l'utilisation du terrain de « parc » à « résidentiel » pour la propriété sise au 812, avenue Devon ET le projet d'arrêté n° Z-5.262 a pour but de modifier l'arrêté n° Z-5 en rezonant ladite propriété de zone de parcs (P) à zone résidentielle quatre (R-4) afin de permettre la construction d'une maison jumelée; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.

ADOPTÉ

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité des finances municipales et de l'administration générale (26 mai 2022)

Le conseiller municipal Henri Mallet, président du Comité des finances municipales et de l'administration générale, présente un aperçu des points saillants de sa réunion du 26 mai 2022.

Points saillants :

- État des revenus et dépenses, trésorière de la municipalité
- Examen du programme de subventions de la Ville de Fredericton, trésorière de la municipalité
- Mise à jour de haut niveau sur les achats, gestionnaire – Achats et Services à la clientèle

Comité sur la communauté habitable (2 juin 2022)

Le conseiller municipal Eric Megarity, président du Comité sur la communauté habitable, donne un aperçu des points saillants de sa réunion du 2 juin 2022.

Points saillants :

- Présentation du théâtre de la communauté habitable, Peter Pacey et Will Pacey avec les Calithumpians
- Projet de mandat du groupe de travail sur la lutte contre le racisme, gestionnaire – Inclusion communautaire
- Mise à jour des programmes récréatifs d'été 2022, responsables des loisirs

Comité sur la vitalité économique (7 juin 2022)

Le conseiller municipal Jason LeJeune, président du Comité sur la vitalité économique, donne un aperçu des points saillants découlant de sa réunion du 3 mars 2022.

Le consultant de Turner Drake & Partners Ltd et le directeur – Planification et Aménagement ont présenté un rapport administratif et donné une présentation PowerPoint sur l'adoption de la stratégie de logement abordable.

Comité sur la gérance environnementale (9 juin 2022)

Le conseiller municipal Kevin Darrah, président du Comité sur la gérance environnementale, présente un aperçu des points saillants de la réunion du Comité sur la gérance environnementale du 3 mars 2022.

Points saillants (stratège environnementale) :

- Insignes de la Convention globale des maires pour le climat et l'énergie 2021
- Plans d'engagement communautaire et général envers la carboneutralité
- Subventions du Fonds en fiducie pour l'environnement à l'intention des groupes communautaires de Fredericton
- Le point sur la voie vers la carboneutralité et le Plan communautaire d'énergie et d'émissions (PCEE)

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Adoption de la stratégie de logement abordable de Fredericton

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton :

- **adopte la Stratégie de logement abordable de Fredericton;**
- **renvoie la stratégie de logement abordable au directeur – Planification et Aménagement en lui demandant de préparer un plan de mise en œuvre sur une année (2023) et de le soumettre à l'approbation du Comité sur la vitalité économique avant la finalisation des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2023 de la Ville de Fredericton.**

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER

Adjudication de contrats : DP relatives à l'engagement envers la carboneutralité (point ajouté)

Proposé par : Kevin Darrah, conseiller municipal

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'adjudication d'un contrat découlant de la demande de propositions 22-21 pour la fourniture de services de consultation pour la stratégie d'engagement général de la municipalité envers la carboneutralité et de la demande de propositions 22-22 pour la fourniture de services de consultation à l'égard d'un plan d'engagement communautaire envers la carboneutralité à Sustainability Solutions Group (SSG), fournisseur ayant obtenu la note la plus élevée et répondant aux exigences pour les deux demandes de propositions, soit la prestation d'un plan d'engagement communautaire envers la carboneutralité et d'une stratégie d'engagement général de la municipalité envers la carboneutralité, comme il est décrit dans les demandes de propositions, pour les montants de vingt mille dollars (20 000 \$), TVH en sus, pour la stratégie d'engagement général de la municipalité envers carboneutralité, et vingt-neuf mille six cent cinquante dollars (29 650 \$), TVH en sus, pour le plan d'engagement communautaire envers la carboneutralité;

QUE le conseil municipal approuve et autorise par la présente l'entente entre The City of Fredericton et SSG (l'« entente ») concernant la prestation d'un plan d'engagement communautaire envers la carboneutralité et d'un plan d'engagement général de la municipalité envers la carboneutralité, d'une durée d'une année commençant le 1^{er} juin 2022 et expirant le 31 mai 2023 avec une option de renouvellement à la seule discrétion de la Ville de Fredericton;

QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité et tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'exécution des ententes et de cette résolution.

ADOPTÉ

AUTRES QUESTIONS

Commission de services régionaux de la capitale (CSR-11)

Le maire adjoint Greg Ericson, représentant du conseil auprès de la Commission de services régionaux de la capitale, indique que la CSR-11 a tenu sa réunion le 7 juin 2022 et en présente les points saillants.

Points saillants :

- Présentation donnée par la direction de la Société d'inclusion économique et sociale
- Présentation du rapport du comité de police communautaire à être renommé Comité de sécurité publique
- Réception du rapport trimestriel de la GRC
- Exposé oral du directeur général et de Maurice Robichaud, facilitateur de transition
- Suggestion faite : demander à la secrétaire municipale d'afficher les documents relatifs à l'inclusion économique et sociale sur le site web de Fredericton, dans la section Réforme de la gouvernance locale

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse félicite Steve Llewellyn pour son départ à la retraite après 10 années au *Daily Gleaner* et rend hommage à Bill Hunt et Michael Staples qui ont également pris leur retraite du *Daily Gleaner*, après un total de 116 années de service.

Proposé par : Mark Peters, conseiller municipal

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21 h 36.

ADOPTÉ

Kate Rogers
Mairesse

Jennifer Lawson
Secrétaire municipale